

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 11 février 2026

Date d'affichage 11 février 2026

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 22 + 7 procurations

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20260224-CM26-02-DEL7-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/02/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX

LE VINGT-QUATRE FÉVRIER à vingt heures,

Le Conseil municipal de la ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Éric PAPILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Laurent PHILIBERT, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Gérard GUESNE, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie Hélène TROUILLOT, Mme Marie DENONELLE, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCÉ, Mme Olivia JAMAIN, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés :

Mme Bénédicte MARCHAIS	(Pouvoir donné à Mme Cécile KNITTEL)
M. Gaëtan THOMAS	(Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE)
Mme Catherine CHANTEPIE	(Pouvoir donné à Mme Sylvie SEQUEIRA)
M. Thierry BODIN	(Pouvoir donné à M. Didier REVEAU)
M. Emmanuel VIGNERON	(Pouvoir donné à M. Éric PAPILLON)
M. Nicolas GUILLARD	(Pouvoir donné à M. Laurent PHILIBERT)
M. Lionel COURTEMANCHE	(Pouvoir donné à M. Emmanuel BOIS)

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme Christiane VAN RYSEL a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

CONVENTION POUR LA RÉALISATION DES PRESTATIONS DE SERVICES
ENTRE LA COMMUNE DE LA FERTÉ-BERNARD ET LA COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES DU PERCHE ÉMERAUDE

Le Conseil municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-4-1 relatif à la mise à disposition de services entre un établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Perche Émeraude ;

Vu la compétence exercée par la Communauté de Communes du Perche Émeraude en matière de construction, d'entretien et de fonctionnement des équipements sportifs d'intérêt communautaire ;

Vu le rapport du Maire.

CONSIDÉRANT

- Que la Communauté de Communes du Perche Émeraude a construit le centre aquatique Venizi'O sur la commune de La Ferté-Bernard.
- Qu'au titre de sa compétence, elle assure la gestion et l'entretien des espaces extérieurs de cet équipement, comprenant notamment le parvis, le parking, la passerelle ainsi que les planimètres publicitaires.
- Qu'afin d'optimiser le fonctionnement des services et d'assurer un entretien efficace de ces espaces, la Communauté de Communes du Perche Émeraude souhaite recourir aux moyens techniques et humains de la commune de La Ferté-Bernard.
- Qu'il convient, à cet effet, de conclure une convention de prestation de services entre la ville de La Ferté-Bernard et la Communauté de Communes du Perche Émeraude.
- Que ladite convention prendra effet le 6 mars 2026 pour une durée de six années, renouvelable de manière expresse.
- Que conformément aux dispositions de l'article L. 5211-4-1 du CGCT, la mise à disposition des services communaux donnera lieu au remboursement par la Communauté de Communes du Perche Émeraude des frais de fonctionnement correspondants.
- Que les modalités financières seront les suivantes :

Parvis/passerelle

Nature de l'intervention	Fréquence	Cout	Modalité de facturation
Entretien /taille des massifs plantés et des arbres	4 à 5 passages par an	819€ /an (agents + véhicules)	Forfait annuel
Soufflages/balayage	6 passages par an	246 €/an (agents + véhicules)	
Vidage des deux corbeilles	1 passage par semaine	675 €/an (agents + véhicules)	
Salge/déneigement	Ponctuel	28 € (agent +véhicules)	Forfait par intervention – facturation annuelle

Parking

Nature de l'intervention	Fréquence	Cout	Modalité de facturation
Tonte des espaces engazonnés	15 à 20 passages par an	509 €/an (agents + véhicules)	Forfait annuel
Balayage	2 passages par an maximum	240 €/an (agents + véhicules)	
Salage/déneigement	Ponctuel	120 € (agent + véhicules)	Forfait par intervention – facturation annuelle

Planimètre publicitaire

Affichage au profit du centre aquatique : forfait annuel correspondant à trois campagnes (affichage sur neuf faces), chaque intervention étant valorisée à 82 €, soit **246 € par an (agents)**.

- Que la CCPE conserve l'entretien des massifs plantés et allées du parking.

Après avoir délibéré,

- **APPROUVE** la signature de la convention de prestation de services entre la Communauté de Communes du Perche Émeraude et la ville de La Ferté-Bernard pour l'entretien des espaces extérieurs du centre aquatique Venizi'O.
- **VALIDE** les modalités de remboursement des frais de fonctionnement telles que prévues dans la convention, ainsi que la durée de celle-ci.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjoints, à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente décision.

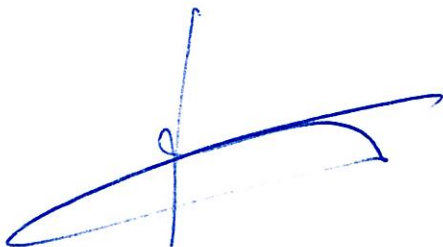
Voix pour : 29

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Secrétaire de séance

Christiane VAN RYSSEL



Pour Copie conforme
Le Maire,
Didier REVEAU

